Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 14 juin 2019 Résolutions n°16

MAZARS AUREALYS

MAZARS SIEGE SOCIAL: LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 69624 VILLEURBANNE CEDEX AUREALYS SIEGE SOCIAL: 8 AVENUE BERTIE ALBRECHT - 75008 PARIS

Société anonyme au capital de 4 725 492 € Siège Social : 52 Rue de Bassano – 75008 PARIS RCS Paris : 402 002 687

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 14 juin 2019 Résolutions n°16

MAZARS AUREALYS

Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre Assemblée générale mixte du 14 juin 2019 Résolution n°16

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié, et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre Assemblée générale mixte du 14 juin 2019 Résolution n°16 Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Villeurbanne et Paris, le 23 mai 2019,

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Baptiste Kalasz

AUREALYS

Fabrice Abtan